



**Service d'Incendie et de Secours du Département  
du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)**

Madame la Présidente  
du Conseil d'Administration  
SDMIS du Rhône  
17 rue Rabelais  
69421 Lyon cedex 03

N/ Réf. : 2020053

Lyon, le 04 décembre 2020,

**Objet : Revalorisation de l'Indemnité d'Administration  
et de Technicité(IAT)**

Madame la Présidente,

Lors du conseil d'administration du mois de décembre 2018, son Président, Monsieur Jean Yves SECHERESSE, avait acté la délibération D/18-12/13 présentant :

- une augmentation du taux de l'IAT à 3,5 points au 01/01/2019 soit entre 38€ et 44€ brut
- une augmentation du taux de l'IAT à 4 points au 01/01/2020 soit entre 20€ et 21€ brut

Au cours de ce même CA, le bureau a acté le fait qu'il était favorable à une augmentation au niveau 5 de l'IAT pour la période 2021/2023.

Les discussions concernant l'augmentation de ces nouveaux taux devait être validée lors du renouvellement des conventions financières entre le SDMIS et ses financeurs : la Métropole, le Département et ses communes.

Pour rappel et suite à nos demandes, les PATS avaient bénéficié d'une revalorisation d'environ 25€ et les Officiers (lieutenants et capitaines) recrutés par le SDMIS des dispositions équivalentes aux autres SPP.

Conformément aux engagements pris par vos prédécesseurs, nous souhaiterions aborder avec vous ce sujet du pouvoir d'achat des agents du SDMIS et l'échéancier de mise en œuvre de cette promesse de revalorisation.

Sûrs de l'intérêt que vous portez au respect de la parole donnée et de la reconnaissance du travail réalisé au quotidien par les personnels et dans l'attente d'une rencontre, nous vous prions de croire, Madame la présidente, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le délégué départemental

Didier DUPIR

Le délégué départemental

Franck CHENAL